



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Anne BERDOY
05 67 73 21 04

anne.berdoy@culture.gouv.fr

Références : DD/LM/AB/76-2023-47436

*Réponse au site de Toulouse
Hôtel Saint-Jean
32, rue de la Dalbade – BP 811
31080 Toulouse cedex 6*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

DDT des Hautes-Pyrénées
SACL-ADSB-BADS
3, rue Lordat
65013 TARBES cedex 9

DDT 65 - SACL/ADSB

08 FEV. 2023

ARRIVÉ

À l'attention de Mme Emilie SAN ROMAN

Toulouse, le 2 février 2023

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement
Références : LANNEMEZAN (HAUTES-PYRENEES), 140 rue Hippocrate, centrale photovoltaïque
Peyrehitte 3
PC0652582200024
Votre courriel du 16 janvier 2023
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 16 janvier 2023.

Je dispose d'un délai de 3 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région et par délégation,
pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie adjoint, site de Toulouse

Léopold MAUREL

ES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DDT 65 - SAGLIADS DDT 65 - SAGLIADS

08 FEV. 2023

08 FEV 2023

ARRIVÉE

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

DDT des Hautes-Pyrénées
SACL-ADSB-BADS
3, rue Lordat
65013 TARBES cedex 9

Affaire suivie par :
Anne BERDOY
05 67 73 21 04

anne.berdoy@culture.gouv.fr

Références : LM/AB/76-2023-47439

À l'attention de Mme Emilie SAN ROMAN

*Réponse au site de Toulouse
Hôtel Saint-Jean
32, rue de la Dalbade – BP 811
31080 Toulouse cedex 6*

Toulouse, le 2 février 2023

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Notification d'intention d'émettre une prescription immédiate d'archéologie préventive
Références : LANNEMEZAN (HAUTES-PYRENEES), 140 rue Hippocrate, centrale photovoltaïque
Peyrehitte 3
PC0652582200024
Mon courrier du 2 février 2023
Livre V du Code du patrimoine

Après instruction du dossier visé en référence, je vous informe que ce projet d'aménagement est de nature à porter atteinte à des éléments du patrimoine archéologique déjà identifiés.

Compte tenu de l'état des connaissances archéologiques relatives au terrain d'assiette du projet, la réalisation préalable d'un diagnostic n'est pas nécessaire.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier mon intention d'émettre une prescription immédiate de fouille archéologique.

Je dispose, en application de l'article R.523-18 du code du patrimoine, d'un délai de 3 mois à compter du 16 janvier 2023, date de réception du dossier en préfecture de région, pour vous notifier le contenu de cette prescription. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Je vous rappelle qu'il vous appartient d'assortir l'autorisation que vous serez éventuellement amené à délivrer d'une mention précisant que l'exécution des mesures d'archéologie préventive prescrites est un préalable obligatoire à la réalisation des travaux, conformément à l'article R.523-17 du code du patrimoine.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me tenir informé des suites que vous réserverez à ce dossier et de me transmettre une copie de votre décision.

Pour le Préfet de Région et par délégation,
pour le Directeur régional des affaires culturelles, et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie adjoint, site de Toulouse

Léopold MAUREL